

Séance du 27 mai 2010

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 21 mai 2010, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président, M. Etchegaray, Mmes Lauqué, Dumas, M. Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, M. Escapil-Inchauspé, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipe, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

A DONNE POUVOIR : M. Arandia à Mme Bisauta.

ABSENTS : M. Millet-Barbé, Mme Loupien-Suares.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

M. Jaussaud présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : **SYSTEMES D'INFORMATION** – Location et entretien de copieurs multifonctions – Avenant au marché conclu avec la société Mécabureau.

Conformément à la délibération du conseil municipal en date du 23 juillet 2009, la Ville de Bayonne a conclu un marché avec la société Mécabureau en vue de l'installation, la location et l'entretien de copieurs multifonctions. Ce marché est d'une durée de 4 ans (à compter du 26 août 2009).

Un équipement ne faisant pas partie du périmètre initial et dont le contrat de location arrive prochainement à échéance, doit être renouvelé. Il s'agit d'un copieur équipé de monnayeurs, mis à disposition des usagers de la Maison des Associations.

Il est donc apparu pertinent d'intégrer ce matériel au marché initial, pour la durée restante du marché.

L'équipement proposé sera équipé d'un lecteur de cartes prépayées et sera facturé à la Ville aux coûts suivants spécifiques : la page noir et blanc 0,043 € HT, coût ramené à 0,0032 € HT au delà de 3 000 copies mensuelles, et la page couleur 0,045 € HT, coût ramené à 0,035 € HT au delà de 500 copies mensuelles.

Un avenant est par conséquent proposé pour intégrer le nouvel équipement et les prix unitaires correspondants. Il n'entraîne pas d'autre modification au marché.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant correspondant.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.